



**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19  
Votes pour : 19  
Votes contre : 0  
Abstention(s) : 0

**L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 19 heures 00,**

Le Conseil Municipal 2026 de la Commune de Saint-Félix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Alain BAUQUIS.

Date de convocation du Conseil Municipal 2026 : le 16 mars 2026

**Présents :** M. Alain BAUQUIS (Président), Mme Fabienne DULIEGE (1er Adjointe), M. Yves VIGNON (4ème Adjoint), Jonathan DUTREIGE, Mme Frédérique CUISNIER, Pascal MANZON, Romain LETURGIE, Mme Marie-Claire BERNARD-GRANGER, M. Christian MATHIS, Mme Carole ROCHAIX, Mme Cécilia PIGEOLET, Mme Laura MOULIN, M. Loïc ALCARAS, Mme Cathy CAMUS, Celine CAPELLI, M. Philippe MICHELI, M. Julien PETIOT, M. Jean-Luc CHOQUARD, Mme Cindy MAISON

**Absents Excusés :** aucun

**Procurations :** aucune

**Secrétaire de séance :** M. Julien PETIOT

**Objet : Désignation du représentant de la commune au collège des communes de l'arrondissement d'Annecy au sein du SYANE**

Suite aux élections municipales, le Comité du SYANE est renouvelé. Sa composition est fixée conformément à l'article 7 de ses statuts révisés en date du 11 décembre 2025.

Chaque commune désigne 1 ou plusieurs délégués suivant l'importance de sa population, et impérativement parmi les membres du Conseil Municipal.

Ainsi la commune de Saint-Félix doit désigner 1 délégué.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts du SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie), révisés le 11 décembre 2025 ;

**Vu** le courrier du SYANE en date du 2 mars 2026 invitant les communes à désigner un représentant appelé à siéger au collège des communes de leur arrondissement ;

**Considérant** que, les statuts du SYANE prévoient que les communes de moins de 3 500 habitants disposent d'un représentant au sein de ce collège ;

**Considérant** que les communes de moins de 3 500 habitants disposent d'un représentant au sein de ce collège ;

**Considérant** que ce représentant participera, avec les autres représentants des communes de l'arrondissement, à l'élection des délégués appelés à siéger au Comité du SYANE ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE :**

- **De désigner** M. Pascal MANZON membre du Conseil municipal, en qualité de représentant de la commune au collège des communes de l'arrondissement d'Annecy au sein du SYANE.
- **De préciser** que le représentant ainsi désigné participera aux réunions du collège des communes de l'arrondissement d'Annecy et prendra part à l'élection des délégués au Comité syndical du SYANE.
- **De charger** le Maire de notifier cette désignation au SYANE.

Fait à Saint Félix, le 20 mars 2026

Le Maire,  
BAUQUIS Alain



Le secrétaire de séance,  
PETIOT Julien

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Julien Petiot', written over a faint, illegible stamp.